

# VENTE DE PARCELLE FORESTIÈRE à VENASQUE



**Attestation de parution sur echodumardi.com**

**Date de téléchargement de justificatif : 19 avril 2025**

**Département : Vaucluse**

**Cette annonce paraîtra le 12 juillet 2023 sous réserves d'incidents**

## VENTE DE PARCELLE FORESTIÈRE

Conformément aux dispositions de l'article L331-19 du Code Forestier, M. Georges JEAN avise de son intention de mettre en vente le terrain boisé ci-après désigné dont il est propriétaire sur la commune de **VENASQUE** :

A VENASQUE 84210 Quinsan,

Une parcelle de terre en nature de bois

Figurant ainsi au cadastre :

Section / N° / Lieudit / Surface

F / 564 / QUINSAN / 25 a 30 ca

F / 857 / QUINSAN / 55 a 88 ca

F / 858 / QUINSAN / 83 a 78 ca

F / 869 / QUINSAN / 05 a 00 ca



Ecrit par Echo du Mardi le 12 juillet 2023

La vente doit avoir lieu moyennant le prix de QUINZE MILLE EUROS (15 000,00 EUR) payable comptant le jour de la signature de l'acte authentique, auquel s'ajoutera la provision sur droits et frais d'acquisition.

Tout propriétaire d'une parcelle boisée contiguë au bien à vendre dispose d'un délai de deux mois à compter de l'affichage en la mairie de VENASQUE de cet avis de vente, pour faire connaître par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par remise contre récépissé à Me Jérôme VIRET notaire à CARPENTRAS, 154 avenue Bel Air, mandataire du vendeur, l'exercice de son droit de préférence au prix et conditions fixés par le vendeur.

Pour unique insertion, le notaire.